

I - COMMUNIQUE DE PRESSE : audience auprès du Cabinet du Ministre de l'Education Nationale

Le SNETAA a été reçu, à sa demande, par le Cabinet du Ministre, (**Bernard DUBREUIL**, *Directeur Adjoint de Cabinet*, **Erick ROSER**, *Conseiller Social* et **Michel LUGNIER**, *Conseiller à l'Enseignement Professionnel*) afin de préparer l'audience que Luc CHATEL, Ministre de l'Education Nationale, a accordée au SNETAA le 20 octobre 2010.

C'était aussi une nécessité liée à l'actualité et aux différents courriers que le SNETAA avait envoyés au Ministre.

En effet, la rentrée scolaire a encore matérialisé certains problèmes d'organisations dans les établissements avec la mise en œuvre de la rénovation ; certains cas étant même caricaturaux.

C'est pourquoi le Cabinet a accédé à la demande du SNETAA de réunir des groupes de suivi dans les académies, ainsi que le groupe de suivi national courant octobre.

Ces groupes de suivi sont d'autant plus importants qu'ils doivent aussi s'interroger sur la préparation de la carte des formations dans les académies.

Le SNETAA nourrit de lourdes inquiétudes à l'annonce des suppressions de postes dans l'Enseignement National qui toucheraient les lycées professionnels et a questionné le cabinet sur cette thématique.

Le SNETAA s'est toujours opposé à la logique de la RGPP et au non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite, qui ne pose pas la question du réel besoin du service public.

Ces nouvelles suppressions de postes ne doivent pas mettre en cause la rénovation de la voie professionnelle, alors que celle-ci attire davantage d'élèves pour les années à venir.

C'est donc tout l'enjeu de la réussite des jeunes dont certains sont en grande difficulté et de l'insertion professionnelle des jeunes, qui est bien au centre du débat.

Le SNETAA posera bien toutes ces questions au Ministre, Luc CHATEL, le 20 octobre 2010 et agira en fonction des réponses apportées, mais il n'acceptera pas que la voie professionnelle redevienne la grande sacrifiée du système éducatif.

Sommaire :

1. Communiqués audience MEN
2. Lettres à Luc CHATEL
3. Journée mondiale des enseignants
4. Bilan retraites pour les plp
5. PLP en BTS
6. Dois-je demander une inspection ?
7. Laïcité – SEGPA – EREA
8. Dispositif carrières longues
9. Suppressions de postes en 2011
10. Démographie
11. Recrutements massifs aux USA
12. A propos de la retraite
13. Retrouvez les dernières infos sur notre site
14. Lu au BO

II -LETTRES A M. LE MINISTRE LUC CHATEL

Paris, le 28 septembre 2010

Monsieur Le Ministre,

Depuis Juillet 2009, le statut des PLP a été modifié en application du protocole de renouveau de l'Enseignement Professionnel, pour la partie ouvrant l'accès pour les PLP d'enseigner en classe de BTS et Licence Professionnelle.

Il n'avait pas été possible d'appliquer ce décret pour les mouvements spécifiques PLP 2010. Mais il nous avait été annoncé que ce serait effectif pour 2011.

Nous nous permettons de vous solliciter pour savoir si la décision a été prise pour permettre :

- l'affectation de PLP en BTS en LP ou SEP,
- l'affectation de PLP en Licence Professionnelle en lien avec un LP ou une SEP,
- l'affectation de PLP en BMA ou DMA en LP ou SEP.

Cette mesure correspondrait à la régularisation des situations sur le terrain où des PLP enseignent déjà dans ces classes, et à favoriser le recrutement d'autres PLP pour ces classes dans le cadre du mouvement spécifique PLP.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de ma très haute considération

Christian LAGE

Secrétaire Général

Paris, le 21 septembre 2010

Monsieur Le Ministre,

La rentrée 2010 qui vient d'avoir lieu, marque la mise en œuvre de la rénovation professionnelle avec son entrée en vigueur pour les 1^{ères} professionnelles.

Il s'agit bien d'accueillir davantage d'élèves dans la voie professionnelle et dans les LP avec un parcours de réussite qui va du CAP au BTS et qui permette l'insertion professionnelle.

Pour autant, la réelle mise en œuvre de la rénovation dans le cadre des textes réglementaires semble encore poser de nombreux problèmes d'organisations dans de nombreux établissements. Des situations alarmantes et inacceptables voient le jour.

Pour preuve, celle du LP Diderot de Bavilliers, académie de Besançon, où le Chef d'établissement paraît confondre : « je fais ce que je veux » et autonomie de l'établissement.

Il se permet, au mépris de tous les textes réglementaires sur la rénovation et surtout des statuts des personnels, de pratiquer une véritable annualisation et globalisation des services tout en matérialisant qu'il n'y a pas de moyens propres pour l'accompagnement personnalisé puisqu'il s'autorise la prise d'heures théoriquement non faites et des PFMP pour cela...

Nous vous demandons de mobiliser vos services pour faire cesser très rapidement ces dysfonctionnements. Ceux-ci entraînent la légitime mobilisation des personnels qui ne rencontrent, par ailleurs, aucune écoute et ont dû cesser le travail comme à Bavilliers.

La rénovation de la voie professionnelle s'entend avec des moyens pour les élèves et les personnels. Les textes réglementaires et les statuts des personnels doivent, dans ces cadres, être respectés et appliqués.

C'est pourquoi le SNETAA vous demande de réunir tous les groupes de suivi académique qui pointeront les éventuels problèmes d'organisations qui persistent et permettront d'y remédier.

Par ailleurs, le SNETAA vous demande la réunion du groupe de suivi national afin qu'il examine, entre autre :

- Les implantations de CAP, diplôme d'insertion mais aussi passerelle du parcours vers le Bac Pro.
- Le bilan de l'orientation vers la voie professionnelle.
- Le fonctionnement de la 1^{ère} professionnelle comme passerelle et les problèmes d'orientations à partir de la 2^{nde} générale ou technologique et les conditions de mise en œuvre avec quel accompagnement.
- L'organisation et les contenus de l'AP.
- L'accompagnement des personnels pour cette rénovation avec une véritable formation des enseignants dans toutes les académies.
- Le point sur le secteur de l'hôtellerie et le retard de la rénovation dans ce secteur après la tenue de la 17^{ème} CPC.
- La réunion d'un groupe de travail sur l'indemnité de terminale professionnelle.

Le SNETAA abordera, lors de l'audience à venir que vous nous avez accordée, tous ces points.

Toutefois, vous comprendrez que certaines situations très inquiétantes de dysfonctionnement ne peuvent perdurer et nécessitent leur rectification urgente. Il s'agit de faire respecter le cadre de la rénovation tout en rassurant les personnels.

Leurs inquiétudes sont grandes sur leurs conditions de travail au moment des nouvelles annonces de suppressions de postes prévues au budget 2011 et alors que vous avez confié aux recteurs la responsabilité de proposer une répartition des suppressions de postes par académie.

C'est bien dans ce contexte d'ensemble que le SNETAA s'interroge sur les moyens octroyés par la mise en œuvre de la rénovation de la voie professionnelle.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de ma très haute considération

Christian LAGE
Secrétaire Général

III -JOURNEE MONDIALE DES ENSEIGNANTS (LE 05 OCTOBRE AVEC LES ENSEIGNANTS !)

Aujourd'hui plus que jamais, en cette journée mondiale des enseignants, le SNETAA réaffirme le rôle crucial de l'éducation et des enseignants. Alors que le gouvernement prend prétexte de la crise économique, sociale et financière pour déréglementer les services publics, le SNETAA reprend le slogan de l'Internationale de l'Education : « **la reconstruction passe par les enseignants** » ! Il faut former des individus non seulement à un métier mais aussi à la citoyenneté. C'est aussi tout l'enjeu d'une voie professionnelle initiale, publique et laïque de qualité, gage de la réussite pour tous les jeunes. L'Education doit être une priorité du gouvernement. Cela ne peut pas se faire avec les suppressions de postes programmées.

Les régressions sociales en matière de retraites ne sont imposées aux salarié(e)s que pour financer les déficits publics et la crise économique dus à la spéculation financière. Il faut défendre les statuts de fonctionnaire d'Etat, défendre l'outil de la République qu'est le service public d'Education ! C'est en période de crise que la République a besoin de plus d'école.

Avec le SNETAA aujourd'hui, demain, portons la voix des PLP pour défendre l'école de la République !

IV - BILAN RETRAITES POUR LES PLP : QUE DU NEGATIF ! TOUS EN GREVE LE 12 OCTOBRE !

Si le SNETAA fait partie de ceux qui revendiquent le RETRAIT du projet de Loi sur les retraites, ce n'est pas sans cause !

Déjà, si nous observons des effets de la Loi Fillon de 2003, nous constatons les conséquences désastreuses et la paupérisation des pensions :

- . Le pourcentage de reversement diminue progressivement avec le temps (donc le montant de la pension baisse !).
- . Le nombre de trimestres nécessaires augmente et le cadre de décote pénalise gravement de nombreux collègues (ou la pension baisse ou ils doivent travailler plus longtemps pour ne pas perdre trop !)
- . La CPA (Cessation progressive d'activité) est devenue inaccessible !
- . Le cadre des « longues carrières » s'est érodé !
- . La « seconde carrière des enseignants » n'est qu'une arlésienne !
- . Etc...

Mais avec les projets actuels, les régressions augmentent :

- Supprimer les âges butoir de 60 et 65 ans pour les porter à 62 et 67 ans est lourd des conséquences que vous connaissez : pénibilité de la fonction, effet de la décote... emploi des jeunes ?. Nous le contestons !
- Supprimer le droit de partir en retraite après 15 ans d'activité pour les parents de trois enfants : nous le contestons...
- Aucune perspective pour favoriser les départs des « longues carrières » (Ce qui concerne nombre de PLP en particulier !)
- Suppression de la NBI pour les tuteurs (autre sanction qui réduit la pension !)
- Le blocage du traitement des fonctionnaires pendant 3 ans a aussi un effet de baisse des pensions pour les départs en retraite !
- La majoration progressive des cotisations retraite des Fonctionnaires va restreindre leur pouvoir d'achat sans résoudre le financement des retraites !
- La poursuite des prélèvements particuliers pour la RAFP (Retraite Additionnelle de la Fonction Publique ; une véritable arnaque !) se poursuit ! On n'en veut pas ! Nous voulons de véritables cotisations pension pour ces primes, indemnités, HS...
- Le maintien de la décote et même le report à 67 ans de la date pour ne plus la subir est une sanction financière grave et pénalisante.
- L'arrivée plus tard dans le métier avec la « mastérisation » sera aussi un handicap pour la pension d'autant que la carrière n'est pas revalorisée !
- La suppression de la CPA.
- Etc...

Et au-delà de toutes ces mesures qui pénalisent tous les fonctionnaires nous découvrons **des décisions qui concernent particulièrement les PLP :**

- La suppression de l'article L12H du code des pensions, la bonification de pension prenant en compte les années de pratique professionnelle pour se présenter au concours externe PLP (Ce serait 9% de pension en moins... grave !)
- La suppression de la « validation des services de non – titulaire pour la retraite » là où il y a le plus de non titulaires en proportion ! Grave !
- Etc..

OUI, AVEC LE SNETAA, AGISSONS POUR FAIRE SUPPRIMER CES PROJETS DE PAUPERISATION ET REVENDIQUONS LE RETRAIT DE CES REGRESSIONS

12 OCTOBRE : SOYONS TOUTES ET TOUS DANS L'ACTION

V - PLP EN BTS : ça avance !

Alors que certaines n'y pensaient même pas, d'autres s'y opposaient mais... le SNETAA l'a obtenu !

(cela figurait dans un décret modificatif du statut des PLP de juillet 2009 !). Ainsi dans le cadre du traitement des postes spécifiques, les PLP pourront désormais être candidats (cela figurera dans le BO spécial Mutations du 4 novembre !)) :

- sur les postes de BTS des sections industrielles,
- sur les postes de BTS des sections tertiaires,
- sur les postes de BTS liés à la physique (PLP Maths-Sciences)
- sur les postes de BTS ou DMA liés aux Arts Appliqués.

Une autre avancée concrète du SNETAA !

VI - DOIS JE DEMANDER UNE INSPECTION ?

QUESTION : J'ai compris le fonctionnement des promotions d'échelons pendant le stage syndical **SNETAA**, et que je devais demander à me faire inspecter dès que j'avais changé d'échelon. Est-ce bien la procédure à utiliser ?

REPONSE : Oui ! Tant qu'existe le cadre des notes administratives et pédagogiques (car il est question d'une nouvelle modalité très arbitraire nommée l'« évaluation ») c'est ce que tu dois faire pour accélérer ta carrière et gravir plus vite les échelons !

Financièrement, passer au grand choix et plus vite c'est nettement plus intéressant, tu le comprends.

Q : Oui, mais tu sais qu'on n'aime pas l'inspection ! Est-ce bien nécessaire ? N'est-ce pas automatique ?

R : Hélas, non, ce n'est pas automatique ! Et si ta note n'est pas revalorisée en fonction de ton échelon, tu n'es pas certain(e) d'être parmi les 20% qui auront une note leur permettant d'accéder au « grand choix », le rythme le plus rapide ! Fais-le !

Dans certaines académies des notes sont revalorisées si on n'a pas été inspecté(e) entre deux échelons. Il manque aussi des inspecteurs dans certaines disciplines. Mais cela ne te permettrait au mieux que d'accéder au « choix » plutôt qu'à l'« ancienneté » ! Pas bon !

Q : Comment faire ?

R : En joignant l'inspecteur ou l'inspectrice de la discipline (courrier, tél, mail) pour lui signaler que pour la suite de ta carrière tu as besoin d'une inspection au cours de cette année scolaire pour ne pas être pénalisé(e) par absence d'inspection.

Q : Et si on me dit que ce n'est pas possible ?

R : Là, tu joins de suite le SNETAA qui te conseillera et t'aidera en intervenant auprès du rectorat si nécessaire.

Surtout, ne néglige pas tes promotions d'échelons ! C'est de la hausse plus rapide de ton traitement dont il est question. Ce n'est pas rien !

Q : Et un Collègue ATCT ou Chef de Travaux peut-il aussi se faire inspecter puisqu'il a une autre fonction et n'enseigne pas ?

R : OUI ! Ils peuvent être inspectés dans le cadre de leur fonction par leur inspecteur pour ne pas ralentir leur progression de carrière.

VII - LAICITE - SEGPA - EREA

Nous sommes fiers de l'Ecole Publique et Laïque qui accueille tous les élèves sans discrimination !

- 80 EREA publiques (Ecole Régionale d'enseignement adapté) scolarisent près de 1000 élèves (100 %), secteur privé : 0 % !
- Les SEGPA du secteur public scolarisent 7200 élèves (96 %), le secteur privé seulement 318 (4 %) !
- Nombre d'élèves de nationalité étrangère en SEGPA :
 - public : 3733
 - privé : 89 !

... Certains élèves n'intéresseraient pas les écoles confessionnelles !

VIII - LE DISPOSITIF DES CARRIERES LONGUES

L'idée initiale consistait à permettre un départ anticipé en retraite pour celles et ceux qui avaient **40 ans** de cotisations.

Ainsi des collègues PLP qui avaient travaillé à partir de 14 ans, puis 15 ans ou 16 ans avaient pu bénéficier de cette mesure en fonction du nombre de trimestres nécessaires alors.

Mais avec l'application de la loi de 2003 sur les retraites et l'augmentation progressive du nombre de trimestres nécessaire cette mesure devenait inaccessible et permise seulement si on avait au moins **42 ans** de cotisation ! Actuellement, dans le nouveau projet de loi 2010 sur les retraites, ce dispositif serait reconduit. Mais avec le fait de reculer l'âge de départ à minimum 60 ans pour les bénéficiaires crée une discrimination importante : un ouvrier qui a commencé à travailler à 16 ans devra avoir travaillé au moins 44 ans... alors qu'un cadre arrivé plus tard dans le métier pourra toujours partir à 60 ans !

Le SNETAA est en désaccord avec cette discrimination qui pénalise celles et ceux qui ont commencé à travailler jeunes.

IX - SUPPRESSIONS DE POSTES EN 2011

16 000 postes seront supprimés dans l'Education Nationale à la rentrée 2011, suite à la mise en œuvre de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP). Le Ministère de l'Education Nationale ne prendra pas la responsabilité de ces coupes sombres. Il la laissera aux Recteurs. **On peut penser que certaines académies seront plus durement touchées que d'autres**, suivant l'adhésion des Recteurs à ce suicide de l'école ou non...

Luttons pour empêcher ça !

X - DEMOGRAPHIE

Le Ministère de l'Education Nationale prend appui sur la baisse de démographie de ces dernières années pour justifier des suppressions de postes massives. **16 000 postes seront de nouveau supprimés en 2011 et 16 000 autres en 2012. Pourtant, la démographie augmente**, notamment depuis 2006, augmentant par là-même le nombre d'enfants scolarisés dans

les prochaines années. Un rapport de l'Inspection Générale datant de juillet 2010 alertait le Ministère sur ces restrictions qui, selon eux, « préparent assez peu l'avenir ». **En effet, avec 24.3 élèves en moyenne par classe dans le secondaire, la France est bien au-dessus de la moyenne des pays de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE) et de celle des pays de l'Union Européenne (UE).**

Si le gouvernement essaie de démontrer que les effectifs n'ont aucun lien avec les résultats scolaires, une étude réalisée en 2006 sur la question (par T.Picketty et M. Valdenaire) démontre pourtant l'inverse.

XI – RECRUTEMENTS MASSIFS D'ENSEIGNANTS AUX ETATS-UNIS

Le Président des Etats-Unis a annoncé un plan de recrutement massif d'enseignants aux Etats-Unis, notamment dans les matières scientifiques. L'objectif est d'obtenir un meilleur classement dans le système de comparaison internationale des pays de l'OCDE qu'est l'étude PISA. 10 000 enseignants seront recrutés dans un premier temps. 100 000 autres suivront en dix ans. Le but à atteindre est d'améliorer l'enseignement « afin que les étudiants [américains] ne soient plus dépassés par les autres pays » et d'« augmenter les opportunités de carrières pour les groupes sous-représentés, en particulier les femmes et les minorités », selon Barack Obama. Une campagne de recrutement va ainsi être lancée.

Oui, l'Education doit être une priorité !

XII – POUR MIEUX COMPRENDRE : A PROPOS DE LA RETRAITE !

Le débat actuel est lourd de conséquences, vous le savez. *Le SNETAA a toujours exposé clairement sa position tant en 2003 qu'actuellement.*

Mais comme nous sommes interrogés par les collègues qui veulent comprendre, sans subir l'intox politique, pour fonder leur libre arbitre nous allons apporter quelques éléments de réflexion.

Question : Pourquoi a été créé un système de retraite ?

Réponse : C'est l'histoire d'une très longue action sociale qui a permis que ce cadre de prévoyance existe pour des travailleurs âgés ayant de nombreuses années d'activités professionnelles. Tu peux comprendre ce combat.

Q : Evidemment ! Et ça a fonctionné comment ?

R : Il y a eu des caisses de solidarité essentiellement syndicales (comme pour la santé) et l'appel au patron à participer. En 1946 est créée la Sécurité Sociale. Et économiquement, ce que nous nommons « retraite » était un « **revenu différé** » issu d'une prévoyance fondée sur une épargne et des cotisations préalables. C'est devenu tout doucement ce que nous nommons actuellement de la « **capitalisation** » individuelle dérivant vers les « **fonds de pension** » actuels.

Q : Je vois ! Mais je sens qu'il y aurait un autre problème ?

R : Le projet de réforme actuel veut mettre en cause un autre cadre.

Q : Lequel ?

R : Par exemple, une Loi de 1853 a élaboré un autre fonctionnement des retraites dans la Fonction Publique. L'idée de « **traitement continué** » incluant les périodes de formation – travail – retraite.

Ainsi l'Etat participait ainsi que le Fonctionnaire par ses cotisations, ce qui assurait cette « pension » se fondant sur la « **solidarité intergénérationnelle** ».

Q : Ce qui veut dire ?

R : Je suis en activité, je verse des cotisations des cotisations pour d'autres qui sont en retraite puis j'en bénéficie ; c'est le principe de la « **retraite par répartition** ». Cela fait partie du budget de l'Etat et ce n'est pas une « caisse » genre « fonds de pension » individuel. Et cela a fonctionné depuis, en France et ailleurs.

Q : Où est le problème ?

R : La volonté de casser ce second cadre, cette « **retraite par répartition** », est l'enjeu majeur du débat actuel contre lequel nous nous mobilisons !

Q : Je commence à comprendre ! Je ne travaille plus ! Je n'ai droit à rien ! C'est ça ?

R : Oui ! Etre payé hors de la « valeur » travail, public ou privé, certains ne supportent pas ! Pire, ils voudraient gérer nos cotisations, nous imposer des décotes, désindexer les retraites des traitements et les indexer sur les prix pour rompre le lien avec le travail ce qui permet de baisser sérieusement le montant des pensions... bref... « Ou tu épargnes personnellement ou t'as rien ! ».

Un politique actuel a même été jusqu'à prononcer cette formule méprisante : « Pourquoi des retraites puisqu'ils sont inactifs et improductifs ? ».

Q : Mais c'est monstrueux ! Alors qu'on sait bien que ce n'est pas un problème de financement solidaire ! Simplement un choix politique de l'employeur public ou privé de s'exonérer de ce cadre !

On ne peut pas accepter ! N'est-ce pas ?

R : OUI ! Même si on n'a pas abordé ici toutes les régressions du projet, tu as compris ! Avec le SNETAA, on ne peut que revendiquer le retrait global de ce projet de Loi ! Continuons !

XIII - RETROUVEZ LES DERNIERES INFOS MISES A JOUR QUOTIDIENNEMENT SUR NOTRE SITE www.snetaa.org :

CLAIR, Stagiaires, indemnités CCF, contractuels, SEGPA, heures AP, grilles horaires, Conseil d'Administration...

XIV - LU AU BO n°36 du 7 octobre 2010

Enseignement primaire, secondaire et supérieur

Livret de compétences

Liste des établissements d'enseignement participant à l'expérimentation du livret de compétences prévu par l'article 11 de la loi n° 2009-1437 du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie

arrêté du 19-8-2010 - J.O. du 23-9-2010 (NOR [MENE1022080A](#))

PERSONNELS

Mutations

Candidatures à des postes dans les établissements d'enseignement français en Andorre au titre de l'année scolaire 2011-2012

note de service n° 2010-130 du 26-8-2010 (NOR [MENE1000830N](#))

Programme du CAPLP et du Cafep

Concours externes - session 2011
rectificatif du 10-9-2010 (NOR [MENH1013195Z](#))

Programmes de l'agrégation et du CAER

Concours internes de l'agrégation du second degré et concours internes d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs agrégés dans les établissements d'enseignement privés sous contrat du second degré (CAER) - session 2011.

rectificatif du 10-9-2010 (NOR [MENH1013175Z](#))